Commune de LA CELLE -18200-

Procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste

de la parcelle B787

Nous, maire de la commune de LA CELLE (Cher), le trente août deux mille vingt-et-un ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2243-1 à L. 2243-4 ;

Vu le procès-verbal provisoire en date du 18 mai 2021, notifié le 18 mai 2021, à LA CELLE (Cher) aux consorts BONNET (Monsieur Roger BONNET, Monsieur Maurice BONNET, Monsieur Lionel BONNET, Monsieur Christian CHAMBALU, Madame Sylvie CHAMBALU, Madame Sania BOURGOUGNON, Monsieur Franck DUBOIS, Madame Sylvaine BONNET, Madame Roselyne BONNET, Monsieur Michel BONNET, Madame Marie-France BONNET), par lettre recommandée avec AR et notifié en mairie de LA CELLE (Cher) le 18 mai 2021 ;

Vu le certificat en date du 30 août 2021,

- attestant de la publication du procès-verbal précité dans les journaux suivants :
  - Le Berry Républicain
  - L'Echo du Berry
- attestant de la notification de ce procès-verbal aux Consorts BONNET susnommés
- attestant de l'affichage de ce procès-verbal au 18/05/2021 au panneau d'affichage de la mairie de LA CELLE (Cher) et sur l'immeuble concerné cadastré B787, sis 2, rue de la Forêt ;

Considérant qu'aucune suite n'a été donnée par les consorts BONNET, propriétaires indivis, aux titulaires de droits réels (Monsieur Roger BONNET, Monsieur Maurice BONNET, Monsieur Lionel BONNET, Monsieur Christian CHAMBALU, Madame Sylvie CHAMBALU, Madame Sania BOURGOUGNON, Monsieur Franck DUBOIS, Madame Sylvaine BONNET, Madame Roselyne BONNET, Monsieur Michel BONNET, Madame Marie-France BONNET) pour remédier à l'état d'abandon de leur bien situé 2, rue de la Forêt à LA CELLE (Cher), figurant au cadastre sous le n° 787 de la section B, et que le délai de six mois prévu à l'article L. 2243-3 du Code général des collectivités territoriales est expiré ;

Constatons l'état d'abandon manifeste de ce bien.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 30 août 2021 dix-huit heures, heure légale, et qui restera en mairie à la disposition du public après sa notification aux intéressés, et avons signé.

Fait à LA CELLE (Cher), le 30 août 2021

Le Maire,

MAIRIE DE LA CELLE (CHER)

Philippe AUZON

Ce document est tenu à la disposition du public et est affiché ce jour le 30 août 2021 à 18 heures au panneau d'affichage de la mairie pour publication et notification